

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité e	nvironnementale						
Date de réception : 09/02/2021	Dossier complet le : 10/02/2021		N° d'enregistrement : f09321p0037					
1. Intitulé du projet Demande de défrichement pour mise en culture de vigne								
bemande de demenentement pour mise en e	artare ac vigile							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) ¡	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique								
Nom HECKEL	Prénon	DELPHINE						
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale								
Nom, prénom et qualité de la personne								
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET		Forme juridique						
Joigne	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire i	n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec			2-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspo							
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
Défrichement 47 a	RAS		-					
	Défrichement d'une parcell totale de 2.02 ha.	e de bois en vue de	plantation de vigne sur une surface					
	totale de 2.02 ha.							
	4. Caractéristiques génér	ales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées (	à la rubrique 8.1 du	formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition							
	II	-27 . 501						
Le projet consiste à défricher une partie de L'objectif est de planter des vignes.	es parcelles cadastrees 100A.	537 et 501.						
La parcelle est située dans le périmètre de	l'AOC Côte de Provence.							
·								

4.2 Objectifs du projet
Mise en culture de vignes AOC
·
4.2 Décriver communicament le projet
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Etapes nécessaires à la mise en culture des vignes :
Liapes necessaires a la mise en culture des vignes.
Evaluitation des heir sur pieds (chânes verts et pies)
Exploitation des bois sur pieds (chênes verts et pins)
Broyages de branches
Dessouchage
Rippage
Broyage des pierres
Labour
Plantation
Palissage
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Entretien des vignes :
Passage de griffes
Taille des vignes
Broyage des bois de taille
Ebourgeonnage
Traitement
Vendanges
J

44A quelle(s) procédure(s) adminis	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il	été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnem	entale devra être jointe au(x) dossier(	
Demande d'autorisation de défricheme	ent.	
	projet et superficie globale de l'opération leurs caractéristiques	n - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Surface totale des parcelles Section A	<del>-</del>	2.74 (A 537 )1.9 ha + (A 501) 0.84 ha
Surface concernée par le défrichement		2.02 (A537) 1.25 ha et (A501) 0.77 ha
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>43°17'08"N</u> Lat. <u>6</u> ° <u>07'13"E</u>
344 chemin de Trébouline	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
83 390 PUGET VILLE	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
Section A parcelles 537 et 501	38° ; 43° a), b) de l'annexe à	
· ·	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	· ·	Long ° ' " _ Lat ° ' " _
		Long ° ' " Lat ° ' " _
	Communes traversées : PUGET VILLE	
	POGET VILLE	
J	oignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage	e existant ? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	une évaluation Oui Non X
4700		
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été aut		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL Situé en zone de sensibilité bleue pour la tortue d'hermann ( très faible)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Bassin versant du Gapeau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL
D'un site classé ?		×	RAS Vérification réalisée via outil cartographique de DREAL

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
RESSOURCES	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		$\square$	La zone en bordure du cours d'eau n'est pas dans le projet, elle sera laissée intact afin de préserver le milieu naturel. Ce secteur est représentatif des collines provençales. La parcelle est située en zone bleue de sensibilité tortue d'Hermann, soit une sensibilité très faible. L'ouverture du milieu est généralement favorable à cette espèce.
Milieu naturel			X	RAS

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à	×	RAS
	sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Le PLU de la commune de PUGET VILLE autorise ce type de mise en culture. La parcelle est située en zone A Le peuplement forestier est composé principalement de chênes verts.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Création d'emplois saisonniers pour la période d'ébourgeonnage et de vendanges.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			ent-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre le annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	projet concerne une petite surface (2.02ha), il est situé sur un secteur dont le peuplement est commun à la Provence calcaire. 'y a pas, à ma connaissance, de périmètre spécifique de protection d'une espèce ou d'un habitat.	
	2 Anneyes	
8.	8. Annexes  1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

parties auxqu	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joint uelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
le certifie sur	· l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
JC COMMC 301	Thorneon Cademode des tenseignements el-dessos	<u>^</u>
Fait à		le,
Signature		
J. 1 3 1 5 1		